



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2021

Le Trente Mars de l'An Deux Mille Vingt et Un,
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe,
convoqués le dix-huit mars deux mille vingt et un, étant réunis au nombre voulu par la loi,
de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Compte administratif 2020 de la ville

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	DUMAS Hubert (à partir de 19 h 00)
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	DART Didier
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien

Absents excusés : LAHONDES Amandine et BOUIX Ludovic

Madame KORDJANI est nommée secrétaire pour toute la séance.

Après avoir entendu le rapport de Madame BALDIT Laurence, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, **Monsieur le Maire ayant quitté la salle**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des présents, le compte administratif de la ville au titre de l'année 2020 qui s'établit comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	4 875 528.25 €	6 728 794.63 €	2 583 642.18 €	1 834 463.93 €
Résultat de l'exercice		1 853 266.38 €	-749 178.25 €	
Report année N-1		760 627.62 €	-744 483.80	
Résultat de clôture		2 613 894.00 €	-1 493 662.05 €	

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard

Patrick MALAVIEILLE

Publiée le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20210330-300221-1a1-BF
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2021

Le Trente Mars de l'An Deux Mille Vingt et Un,
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe,
convoqués le dix-huit mars deux mille vingt et un, étant réunis au nombre voulu par la loi,
de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Compte administratif 2020 – bâtiment industriel « IRAI »

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, LAHONDES Amandine, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	DUMAS Hubert (à partir de 19 h 00)
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	DART Didier
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien

Absents excusés : LAHONDES Amandine et BOUX Ludovic

Madame KORDJANI est nommée secrétaire pour toute la séance

Après avoir entendu le rapport de Madame BALDIT Laurence, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, **Monsieur le Maire ayant quitté la salle**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe IRAI au titre de l'année 2020 qui s'établit comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	29 601.16 €	16 753.29 €	16 750.78 €	29 601.20 €
Résultat de l'exercice	-12 847.87 €			12 850.42 €
Report année N-1		6 935.16 €		20 631.97 €
Résultat de clôture		-5 912.71 €		33 482.39 €

Soit un résultat de clôture de 27 569.68 €.

Madame BALDIT ajoute, compte tenu de la levée d'option en date du 31 décembre 2019 et du remboursement intégral de l'emprunt, que l'opération bâtiment industriel IRAI s'achève et que le budget annexe soit dissout.



Ville de la Grand'Combe

Madame BALDIT propose, au regard des résultats de clôture tant en section de fonctionnement que d'investissement, la dissolution dudit budget annexe. Elle ajoute qu'une décision modificative intégrera ultérieurement au budget primitif le résultat constaté ci-dessus et ce, dès que la dissolution dudit budget sera effective.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide, au regard des éléments présentés, la dissolution de ce budget annexe.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**

PATRICK MALAVIEILLE

Transmise à la Sous-Préfecture le
Publiée le



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2021

Le Trente Mars de l'An Deux Mille Vingt et Un,
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe,
convoqués le dix-huit mars deux mille vingt et un, étant réunis au nombre voulu par la loi,
de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Compte administratif 2020 – budget « Opérations de lotissement »

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	DUMAS Hubert (à partir de 19 h 00)
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	DART Didier
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien

Absents excusés : LAHONDES Amandine et BOUX Ludovic

Madame KORDJANI est nommée secrétaire pour toute la séance

Après avoir entendu le rapport de Madame BALDIT Laurence, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, **Monsieur le Maire ayant quitté la salle**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget annexe « Opérations de lotissement » au titre de l'année 2020 qui s'établit comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	34.48 €	34.48 €	5 254 €	
Résultat de l'exercice			-5 254 €	
Report année N-1		3 763.48 €	-344 603.33 €	
Résultat de clôture		3 763.48 €	-349 857.33 €	

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**

Patrick MALAVIEILLE

Publiée le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20210330-300321-1C-BF
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2021

Le Trente Mars de l'An Deux Mille Vingt et Un,
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe,
convoqués le dix-huit mars deux mille vingt et un, étant réunis au nombre voulu par la loi,
de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Compte de gestion 2020 pour la ville et les budgets annexes

Le Président ouvre la séance.

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	DUMAS Hubert (à partir de 19 h 00)
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	DART Didier
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien

Absents excusés : LAHONDES Amandine et BOUIX Ludovic

Madame KORDJANI est nommée secrétaire pour toute la séance

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Madame BALDIT Laurence, Adjointe aux Finances, constate la conformité des comptes de gestion de la ville, du bâtiment annexe IRAI et du budget annexe « opérations de lotissement ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, lesdits comptes de gestion du receveur municipal pour l'année 2020 dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune et des budgets annexes.

Le Conseil Municipal dit que les comptes visés et certifiés n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**

Patrick MALAVIEILLE

Publiée le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20210330-303021-2-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2021

Le Trente Mars de l'An Deux Mille Vingt et Un,
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe,
convoqués le dix-huit mars deux mille vingt et un, étant réunis au nombre voulu par la loi,
de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Affectation compte de résultat 2020 de la ville.

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	DUMAS Hubert (à partir de 19 h 00)
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	DART Didier
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien

Absents excusés : LAHONDES Amandine et BOUX Ludovic

Madame KORDJANI est nommée secrétaire pour toute la séance

Madame BALDIT Laurence, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, indique qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des présents, l'affectation de la manière suivante :

	Résultat réalisé sur l'exercice 2020	Résultat reporté exercice 2019	Résultat à la clôture de l'exercice 2020
Investissement	-749 178.25 €	-744 483.80 €	- 1 493 662.05 €
Fonctionnement	+1 853 266.38 €	+ 760 627.62 €	+ 2 613 894.00 €

Ces résultats seront affectés au budget primitif 2021 :

En section d'investissement :

En affectation réserve au 1068 : 1 493 662.05 €

En section de fonctionnement :

Recettes à l'article 002 : 1 120 231.95 €

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**

Patrick MALAVIEILLE

Publiée le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20210330-300321-3a-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2021

Le Trente Mars de l'An Deux Mille Vingt et Un,
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe,
convoqués le dix-huit mars deux mille vingt et un, étant réunis au nombre voulu par la loi,
de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Affectation compte de résultat 2020 – budget annexe IRAI

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	DUMAS Hubert (à partir de 19 h 00)
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	DART Didier
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien

Absents excusés : LAHONDES Amandine et BOUX Ludovic

Madame KORDJANI est nommée secrétaire pour toute la séance

Madame BALDIT Laurence, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, indique qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2020 pour le budget annexe IRAI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des présents, cette affectation de la manière suivante :

	Résultat réalisé sur l'exercice 2020	Résultat reporté exercice 2019	Résultat à la clôture de l'exercice 2020
Investissement	12 850.42 €	20 631.97 €	33 482.39 €
Fonctionnement	-12 847.87 €	6 935.16 €	-5 912.71-

Ces résultats seront repris ultérieurement, par décision modificative, au budget général :

En section d'investissement :

Au 1068 : 33 482.39 €

En section de fonctionnement :

A l'article 002 : - 5 912.71 €

Et ont les membres délibérant signé au registre,

Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard

Patrick MALAVIEILLE

Publiée le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20210330-300321-3b-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2021

Le Trente Mars de l'An Deux Mille Vingt et Un,

A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe, convoqués le dix-huit mars deux mille vingt et un, étant réunis au nombre voulu par la loi, de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Affectation compte de résultat 2020 – budget annexe « Opérations de lotissement »

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	DUMAS Hubert (à partir de 19 h 00)
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	DART Didier
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien

Absents excusés : LAHONDES Amandine et BOUX Ludovic

Madame KORDJANI est nommée secrétaire pour toute la séance

Madame BALDIT Laurence, Adjointe au Maire déléguée aux Finances, indique qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2020 pour le budget annexe « Opérations de lotissement ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des présents, cette affectation de la manière suivante :

	Résultat réalisé sur l'exercice 2020	Résultat reporté exercice 2019	Résultat à la clôture de l'exercice 2020
Investissement	-5 254 €	-344 603.33 €	-349 857.33 €
Fonctionnement	0 €	+3 763.48 €	+ 3763.48 €-

Ces résultats seront affectés au budget primitif 2021 :

En section d'investissement :

Compte 001 : - 349 857.33 €

En section de fonctionnement :

Recettes à l'article 002 : 3 763.48 € €

Et ont les membres délibérant signé au registre,

Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard

Patrick MALAVIEILLE

Publiée le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20210330-300321-2C-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2021

Le Trente Mars de l'An Deux Mille Vingt et Un,
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe,
convoqués le dix-huit mars deux mille vingt et un, étant réunis au nombre voulu par la loi,
de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Vote de taux 2021

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	DUMAS Hubert (à partir de 19 h 00)
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	DART Didier
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien

Absents excusés : LAHONDES Amandine et BOUIX Ludovic

Madame KORDJANI est nommée secrétaire pour toute la séance

Madame Laurence BALDIT, Adjointe au Maire, explique qu'il convient, comme chaque année avant le vote du budget, de fixer les taux des impôts dit de « ménage ». Elle ajoute que les bases sont revalorisées et communiquées chaque année par l'Etat. Elles sont fixées pour 2021 à 3 220 319 pour la taxe foncière et à 11 959 pour la taxe foncière non-bâti.

Madame BALDIT ajoute que depuis 2020, avec la réforme sur la fiscalité directe locale, les collectivités locales n'ont plus à voter le taux de la Taxe d'Habitation. Elle explique les modalités de suppression progressive de cet impôt en faveur des ménages.

Madame BALDIT propose de maintenir les taux appliqués depuis 1995 et qui sont fixés à

Foncier bâti	54.19 % (part du département 24.65 % - part communale 29.54 %)
Foncier non-bâti	79.27 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de reconduire les taux proposés ci-dessus.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard

Patrick MALAVIEILLE

Publiée le



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2021

Le Trente Mars de l'An Deux Mille Vingt et Un,
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe,
convoqués le dix-huit mars deux mille vingt et un, étant réunis au nombre voulu par la loi,
de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Budget primitif 2021 pour la ville

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	DUMAS Hubert (à partir de 19 h 00)
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	DART Didier
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien

Absents excusés : LAHONDES Amandine et BOUIX Ludovic

Madame KORDJANI est nommée secrétaire pour toute la séance

Madame BALDIT, Adjointe au Maire, propose, après avoir développé les divers éléments et à l'appui d'un support projeté, de passer au vote du budget primitif 2021 établi de la sorte :

Section d'investissement : Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 5 003 590 €

Section de fonctionnement : Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 7 849 316 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget par chapitre pour les deux sections et tel que présenté.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard

Patrick MALAVIEILLE

Publiée le



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2021

Le Trente Mars de l'An Deux Mille Vingt et Un,
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe,
convoqués le dix-huit mars deux mille vingt et un, étant réunis au nombre voulu par la loi,
de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Budget primitif 2021 pour le budget annexe « opérations de lotissement »

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	DUMAS Hubert (à partir de 19 h 00)
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	DART Didier
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien

Absents excusés : LAHONDES Amandine et BOUX Ludovic

Madame KORDJANI est nommée secrétaire pour toute la séance

Madame BALDIT, Adjointe au Maire, propose, après avoir développé les divers éléments et à l'appui d'un support projeté, de passer au vote du budget annexe 2021 « opérations de lotissement » établi de la sorte :

Section d'investissement : Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 349 857.33 €

Section de fonctionnement : Tant en recettes qu'en dépenses la somme de 3 763.48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget par chapitre pour les deux sections et tel que présenté.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard


Patrick MALAVIEILLE

Publiée le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20210330-300321-5b-BF
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2021

Le Trente Mars de l'An Deux Mille Vingt et Un,
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe,
convoqués le dix-huit mars deux mille vingt et un, étant réunis au nombre voulu par la loi,
de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Attribution d'une bourse municipale exceptionnelle aux étudiants en enseignement supérieur

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	DUMAS Hubert (à partir de 19 h 00)
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	DART Didier
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien

Absents excusés : LAHONDES Amandine et BOUX Ludovic

Madame KORDJANI est nommée secrétaire pour toute la séance

Madame MUNOS, Adjointe au Maire, propose que la ville apporte son soutien financier aux étudiants grand'combiens en enseignement supérieur.

La crise sanitaire frappe particulièrement les étudiants. Les enquêtes nationales montrent leur désarroi tant financier que psychologique ainsi qu'une crainte pour la poursuite de leurs études et de leur avenir professionnel.

Madame MUNOS, à ce titre, propose l'attribution d'une bourse exceptionnelle d'un montant de 150 € pour chaque étudiant demeurant sur la commune et inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur. Cette somme sera versée à l'appui d'un justificatif de domicile et d'une carte «étudiant » ou d'un certificat d'inscription scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, au regard des conditions énoncées, à l'unanimité cette proposition.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**

Patrick MALAVIEILLE

Publiée le



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2021

Le Trente Mars de l'An Deux Mille Vingt et Un,
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe,
convoqués le dix-huit mars deux mille vingt et un, étant réunis au nombre voulu par la loi,
de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Signature d'un marché pour la réfection et la mise en sécurité de la « Rue des Ecoles ».

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	DUMAS Hubert (à partir de 19 h 00)
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	DART Didier
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien

Absents excusés : LAHONDES Amandine et BOUX Ludovic

Madame KORDJANI est nommée secrétaire pour toute la séance

Monsieur PEREZ, Adjoint au Maire, revient sur la décision prise au cours de la séance du 4 novembre dernier, de lancer une consultation pour la réfection et la mise en sécurité de la Rue des Ecoles.

Il rappelle qu'avec les inondations du 9 juin 2018, une partie de la chaussée de la Rue des Ecoles s'est effondrée sur la voie SNCF. L'état de catastrophe naturelle n'a pas été retenu.

Cette voie, très empruntée, nécessitait une intervention.

Monsieur PEREZ indique que seule l'entreprise JOUVERT a déposé une offre à hauteur de 121 637 € HT. Les caractéristiques techniques et financières ont été validées par le maître d'œuvre.

Monsieur PEREZ propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces correspondant au présent marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ledit marché et toutes les pièces qui lui sont relatives.

Et ont les membres délibérant signé au registre,

Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**


Patrick MALAVIEILLE

Publiée le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20210330-300321-7-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2021

Le Trente Mars de l'An Deux Mille Vingt et Un,
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe,
convoqués le dix-huit mars deux mille vingt et un, étant réunis au nombre voulu par la loi,
de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Demande de subvention pour les festivités de Charbon Ardent

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	DUMAS Hubert (à partir de 19 h 00)
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	DART Didier
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien

Absents excusés : LAHONDES Amandine et BOUIX Ludovic

Madame KORDJANI est nommée secrétaire pour toute la séance

Madame Laurence BALDIT, Adjointe au Maire, explique que le Conseil Communautaire d'Alès Agglomération a décidé en décembre 2018 de restituer aux communes de 3 ex-EPCI qui ont fusionné au 1^{er} janvier 2017 certaines compétences optionnelles ou facultatives.

Madame BALDIT indique que la commune de La Grand'Combe récupère, par le biais d'une convention, la compétence « Culture ». En ce sens, la programmation, l'organisation et la gestion des festivités de Sainte-Barbe et de Charbon Ardent lui revient.

Madame BALDIT ajoute que malgré la crise sanitaire, une préparation de programmation est en cours pour l'édition 2021. Toutefois, et par anticipation, elle propose de renouveler les demandes de participation financière auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour l'organisation de cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de déposer ces deux demandes de subventions et autorise Monsieur le Maire à signer les documents qui lui sont relatifs.

Et ont les membres délibérant signé au registre,

Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard

Patrick MALAVIEILLE

Publiée le



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2021

Le Trente Mars de l'An Deux Mille Vingt et Un,
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe,
convoqués le dix-huit mars deux mille vingt et un, étant réunis au nombre voulu par la loi,
de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association de production « Dick Laurent »

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	DUMAS Hubert (à partir de 19 h 00)
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	DART Didier
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien

Absents excusés : LAHONDES Amandine et BOUX Ludovic

Madame KORDJANI est nommée secrétaire pour toute la séance

Madame BALDIT, Adjointe au Maire, indique que l'association « Petites et Grand'Combines », avec l'appui et le soutien de l'association DICK Laurent, réalise sur la commune un court métrage sur le thème « recherche de soi et la tolérance ». L'objectif est de poser un nouveau regard sur notre commune.

Ce film sera réalisé à partir de témoignages des grand'combiens et grand'combiennes et des acteurs locaux (associations, centre social.....). Les décors de scène seront réalisés par l'association TEDAC.

Madame BALDIT propose de soutenir cette réalisation, qui fera l'objet d'une restitution, en attribuant une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'attribution de cette subvention exceptionnelle à l'association DICK Laurent.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Als Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**

Patrick MALAVIEILLE

Publiée le



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2021

Le Trente Mars de l'An Deux Mille Vingt et Un,
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe,
convoqués le dix-huit mars deux mille vingt et un, étant réunis au nombre voulu par la loi,
de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Participation financière à la rédaction d'un ouvrage-mémoire

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	DUMAS Hubert (à partir de 19 h 00)
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	DART Didier
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien

Absents excusés : LAHONDES Amandine et BOUX Ludovic

Madame KORDJANI est nommée secrétaire pour toute la séance

Monsieur JOUVERT, Adjoint au Maire, indique que Monsieur VIGUIE Grégory, historien-généalogiste, réalise des travaux de recherche sur le monument aux morts et les poilus morts pour la France durant le combat de 1914-1918. La ville en compte 421. Un important travail de mémoire est donc réalisé pour la rédaction de cet ouvrage.

Monsieur JOUVERT rappelle que la commune porte, depuis sa création, les empreintes de Paix et de Solidarité. Elle l'a manifesté à plusieurs égards et à ce titre, il propose de soutenir ces travaux par une participation financière à hauteur de 4 900 € étalée sur 3 ans :

- 1 500 € à la signature du devis
- 2 000 € en janvier 2022
- 1 400 € en novembre 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de participer financièrement, selon les conditions énoncées ci-dessus, à la rédaction de ce livre mémoire.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard

Patrick MALAVIEILLE

Publiée le



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2021

Le Trente Mars de l'An Deux Mille Vingt et Un,
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe,
convoqués le dix-huit mars deux mille vingt et un, étant réunis au nombre voulu par la loi,
de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Programme des festivités 2021 et soutien aux acteurs culturels pour clause d'annulation COVID – 19

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	DUMAS Hubert (à partir de 19 h 00)
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	DART Didier
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien

Absents excusés : LAHONDES Amandine et BOUIX Ludovic

Madame KORDJANI est nommée secrétaire pour toute la séance

Monsieur PEREZ, Adjoint au Maire, indique que la commission municipale des Festivités a établi un programme des festivités et de manifestations pour le courant de l'année 2021.

Il propose, afin de soutenir les acteurs culturels tout en sécurisant la collectivité en cas d'une impossible organisation au regard de l'évolution de la crise COVID, d'ajouter dans chacun des contrats à signer, une clause d'annulation avec le versement d'une prestation à hauteur de 30 % de son coût total.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'insérer une clause d'annulation, selon les conditions indiquées ci-dessus, dans tous les contrats signés pour les manifestations de l'année. 2021.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Als Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard


Patrick MALAVIEILLE

Publiée le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télécourcs citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20210330-300321-11-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2021

Le Trente Mars de l'An Deux Mille Vingt et Un,
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe,
convoqués le dix-huit mars deux mille vingt et un, étant réunis au nombre voulu par la loi,
de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Vœu contre la fermeture de 34 lits des SSR locomoteur et neuro du Centre Hospitalier Alès-Cévennes

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	DUMAS Hubert (à partir de 19 h 00)
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	DART Didier
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien

Absents excusés : LAHONDES Amandine et BOUIX Ludovic

Madame KORDJANI est nommée secrétaire pour toute la séance

Monsieur le Maire propose l'adoption d'un vœu contre la fermeture de 34 lits des SSR locomoteur et neuro du Centre Hospitalier Alès-Cévennes rédigé en ces termes :

« L'ensemble du personnel du SSR du Centre Hospitalier, par le biais du syndicat CGT, sollicite le soutien des collectivités et propose la rédaction suivante :

« Nous souhaitons vous faire part de nos inquiétudes quant à la fermeture des services SSR Locomoteur (20 lits) et SSR Neurologie (14 lits) du Centre Hospitalier d'Alès.

Lors de la première vague afin d'ouvrir les services COVID, des soignants du SSR ont subi la fermeture de leur service le 27 mars 2020. Au vu des fermetures des blocs opératoires et de l'arrêt des opérations programmées, ils pouvaient entendre et comprendre leur délocalisation.

Ils ont fait preuve de professionnalisme en s'adaptant aux nouvelles conditions de travail en cette période de crise sanitaire et ce malgré les bouleversements qui ont eu des conséquences sur leur vie de famille et leur santé.

La réouverture de leurs services s'est effectuée le 15 juin 2020 grâce à leur vigilance et surtout au besoin urgent pour les usagers du bassin alésien de se faire soigner à nouveau dans les locaux du Centre Hospitalier.



Ville de la Grand'Combe

Lorsque la deuxième vague est arrivée mi-octobre, les soignants du SSR se remettaient à peine de la première. La Direction les a sollicités une nouvelle fois... et une nouvelle fois, les agents ont répondu présents, et ont fait preuve d'une immense maîtrise au vu du manque de communication et de considération dont a fait preuve la Direction à leur égard.

Nous sommes aujourd'hui en mars 2021 et toujours pas de réouverture des SSR, pourtant les opérations contrairement à mars 2020, continuent.

Il faut rappeler que les SSR assurent la prolongation des soins et des traitements à la suite d'une hospitalisation. Ces soins visent à préparer les patients à retrouver les aptitudes physiques nécessaires à leur autonomie et compatibles aux actes de la vie quotidienne.

Les chirurgies orthopédiques programmées étant toujours d'actualité, les usagers de l'Agglomération d'Alès, ont besoin de ce service public que sont les SSR.

D'autant que de nombreux usagers repoussent leur intervention faute de pouvoir bénéficier de ces services à proximité de leur famille et de leurs aidants.

Pour finir, au-delà des risques psychosociaux liés au redéploiement des agents des SSR sur le CHAC, nous nous interrogeons sur la logique, autre que comptable, de fermer 34 lits de ces services réputés auprès du corps médical, mais aussi indispensables aux usagers du bassin alésien et de tout le département ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'adoption du vœu ci-dessus exposé.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**

Patrick MALAVIEILLE

Publiée le



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2021

Le Trente Mars de l'An Deux Mille Vingt et Un,
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe,
convoqués le dix-huit mars deux mille vingt et un, étant réunis au nombre voulu par la loi,
de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Vœu en faveur de la reconnaissance du caractère urgent du bloc obstétrical au Centre Hospitalier et attribution de la prime d'urgence pour le personnel de ce service.

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	DUMAS Hubert (à partir de 19 h 00)
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	DART Didier
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien

Absents excusés : LAHONDES Amandine et BOUX Ludovic

Madame KORDJANI est nommée secrétaire pour toute la séance

Monsieur le Maire propose l'adoption d'un vœu contre la fermeture de 34 lits des SSR locomoteur et neuro du Centre Hospitalier Alès-Cévennes rédigé en ces termes :

« « Dans le cadre de l'affectation de la prime d'urgence du décret n°2019-680 du 28 juin 2019 et suite à la modification de l'article 3 du décret du 11 décembre 2019, tout le personnel du service des urgences obstétricales sages-femmes, aides-soignants, auxiliaires de puéricultrice, secrétaires médicales vous sollicite afin d'obtenir l'attribution de cette prime.

En effet, à l'entrée du bloc obstétrical la signalétique indique bien qu'il s'agit d'un service d'Urgence et pourtant, malgré nos nombreuses démarches, et après avoir démontré que nous gérons de l'urgence au quotidien, nous ne sommes toujours pas reconnus en tant que tel.

Les professionnels de santé de ce secteur assurent l'accueil des urgences obstétricales et gynécologiques 24 h/24 et 7j/7 : accouchements, aides aux césariennes en urgence vitale, morts fœtales in utero, fausses couches, grossesses extra utérines, pathologies de la



Ville de la Grand'Combe

grossesse, hospitalisations, réanimations néonatales, douleurs pelviennes, saignements, préparations aux opérations d'urgences, réquisitions judiciaires pour violences sexuelles et bien d'autres.

Tout en prenant en charge ces urgences, nous devons garder une attitude sereine pour les patientes en salle d'accouchement que nous devons accompagner jusqu'à la naissance de leur bébé.

De plus, nous insistons sur la pénibilité de notre travail qui est renforcée par des patientes et leurs familles qui sont parfois agressives, dans la douleur et l'inquiétude. Des situations auxquelles nous devons aussi faire face tout en temporisant car nous devons continuer à être rassurantes.

Dernièrement un agent s'est fait agresser physiquement et a été menacé sur son lieu de travail avec des séquelles psychologiques. Mais là encore, nous ne sommes pas un service à risques !

Pourtant nous faisons le même travail que les services d'Urgence : accueil et prise en charge directement liés au public.

80 % de nos entrées sont des urgences, les autres 20 % sont des actes programmés : césariennes, déclenchements, hospitalisations etc....

Nous avons interpellé à plusieurs reprises notre Direction afin d'obtenir cette reconnaissance plus que légitime pour l'ensemble du personnel du service bloc maternité.

La Direction vous a ensuite contacté via un courrier en date du 7 septembre 2020 à ce sujet, auquel vous avez répondu négativement pour le motif suivant : « Nous ne bénéficions pas de cette autorisation d'activité ».

Nous ne comprenons pas cette réponse négative qui s'oppose à la réalité du terrain et à ce que vit le personnel au quotidien ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'adoption du vœu ci-dessus exposé.

Et ont les membres délibérant signé au registre,
Pour expédition conforme,

**Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard**



Patrick MALAVIEILLE

Publiée le



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2021

Le Trente Mars de l'An Deux Mille Vingt et Un,
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe,
convoqués le dix-huit mars deux mille vingt et un, étant réunis au nombre voulu par la loi,
de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Régularisation demande de subvention DETR : conseil départemental et Région

Le Président ouvre la séance.

Présents : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Céline~~, ~~BOULX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ABEILLON Céline	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	DUMAS Hubert (à partir de 19 h 00)
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	DART Didier
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien

Absents excusés : LAHONDES Amandine et BOUX Ludovic

Madame KORDJANI est nommée secrétaire pour toute la séance

Madame BALDIT Laurence, Adjointe au Maire, revient sur le projet porté par la municipalité d'aménagement la zone de la Vallée Ricard jusqu'au Théâtre de Verdure.

Madame BALDIT indique que le maître d'œuvre a effectué le détail estimatif de l'opération qui s'élève à 537 000 € HT au lieu de 509 000 € HT.

Le nouveau plan de financement s'établit de la sorte :

Montant total du projet :	537 000 € HT
Montant de la DETR	161 100 € HT
Région Occitanie	107 400 € HT
Part communale	268 500 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire a déposé la régularisation desdites sommes et à signer les pièces qui lui sont relatives

Et ont les membres délibérant signé au registre,

Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Als Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard


Patrick MALAVIEILLE

Publiée le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessibles par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
030-213001324-20210330-300321-qc2-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021



Ville de la Grand'Combe

République Française

VILLE DE LA GRAND'COMBE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Trente Mars de l'An Deux Mille Vingt et Un,
A dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Grand'Combe,
convoqués le dix-huit mars deux mille vingt et un, étant réunis au nombre voulu par la loi,
de manière dérogatoire en raison de la crise sanitaire, à la salle Marcel Pagnol, Rue Pasteur

OBJET : Modification de la décision du 28 octobre 2019 portant sur la construction d'une nouvelle pharmacie – nouvelle délimitation parcellaire avec modification du prix de vente et résiliation partielle du bail emphytéotique

Le Président ouvre la séance.

Présents : : MALAVIEILLE Patrick, ~~MONTENEZ Karine~~, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, ~~PORTALEZ Marie-Line~~, ~~AKAN Yavuz~~, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ~~ABEILLON Cécile~~, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
ABEILLON Cécile	à	JOUVERT Norbert
KUBICA Marc	à	DUMAS Hubert (à partir de 19 h 00)
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian
PORTALEZ Marie-Line	à	DART Didier
AKAN Yavuz	à	MIGLIORE Sébastien

Absents excusés : LAHONDES Amandine et BOUX Ludovic

Madame KORDJANI est nommée secrétaire pour toute la séance

Monsieur le Maire propose de revenir sur la décision prise en séance du conseil municipal du 28 octobre 2019 concernant la construction d'une nouvelle pharmacie – nouvelle délimitation parcellaire avec modification du prix de vente et résiliation partielle du bail emphytéotique. Il rappelle les termes de cette délibération. Celle-ci précisait les frais pris en charge par la commune. Monsieur le Maire indique qu'il convient de préciser que les frais de résiliation et de nouvelle rédaction du bail emphytéotique étaient à la charge de la commune ainsi que le montant de l'indemnité d'un montant de 25 000 €, relative aux frais liés à ladite résiliation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, complète la décision du 28 octobre 2019 en :

- Acceptant le montant de l'indemnité de 25 000 € suite à résiliation du bail emphytéotique et qui doit être payée à ISTRIM
- Acceptant de prendre totalement en charge les frais d'actes d'échanges ainsi que la résiliation et la rédaction des baux emphytéotiques

Et ont les membres délibérant signés au registre,
Pour expédition conforme,

Le Maire de La Grand'Combe,
Vice-Président d'Als Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental du Gard
Patrick MALAVIEILLE

Publiée le